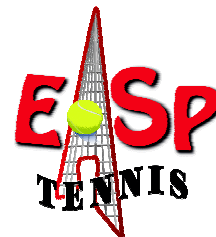


CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

EASP Section TENNIS



- **Pour s'inscrire**, une pré-inscription est obligatoire par mail ou par courrier en précisant l'ensemble de vos coordonnées et vos demandes de créneaux horaires. Vous recevrez par la suite un dossier complet d'inscription par mail ou par courrier à nous retourner complet.

email : easp.tennis@gmail.com

courrier : EASP TENNIS Lycée la fontaine 1 place de la porte Molitor 75016 PARIS

- **Reprise des activités le lundi 14 septembre 2009**, et poursuite des inscriptions au 06 84 01 34 83, par mail ou par courrier.
- **La carte d'adhérent** est obligatoire et implique l'acceptation des conditions d'inscription. Elle est valable du 14 septembre 2009 au 30 juin 2010. Le montant de l'adhésion est de 25 euros.
- **La licence** à la fédération Française de tennis est obligatoire du fait de l'affiliation du club à la fédération. Le montant de la licence est de 12 euros pour les enfants et 19,50 euros pour les adultes.
- **Les tarifs** sont forfaitaires sur la saison et intègrent 1 heure de cours hebdomadaire. Les inscriptions après le 31 décembre 2009 seront calculées au prorata temporis. Les cours de tennis sont suspendus pendant les vacances scolaires et les fêtes légales. Il en est tenu compte dans les tarifs. Par contre des stages existent pendant les vacances scolaires pour continuer la pratique du tennis.
- **Une réduction** de 10% est accordée à un usager de la même famille, à l'exclusion des stages de vacances.
- **Les dossiers d'inscription** ne sont retenus qu'à la condition impérative qu'ils soient complets :
 - 1 photo d'identité,
 - un certificat médical original de moins de 3 mois de non contre indication à la pratique du tennis à l'entraînement comme en compétition.
 - L'autorisation parentale remplie et signée pour tous les mineurs,
 - Le règlement annuel avec les frais d'adhésion et de licence
- **Les conditions de règlement** : au comptant (en espèce ou en chèque) ou en 3 chèques, émis à la date de l'inscription et qui seront encaissés à 1 mois d'intervalle
- **Remboursement** : Aucun remboursement ne pourra être exigé. Seuls cas de force majeure, sur présentation de documents officiels ou médicaux dans les 48 heures consécutives à l'arrêt de l'activité, et accompagnés d'une lettre explicative, seront étudiés par le conseil d'administration et pourront éventuellement donner lieu à un remboursement au prorata temporis. Dans tous les cas les droits d'adhésion restent acquis et 50 € de frais de dossier seront alors déduits. L'association se réserve le droit d'annuler un créneau horaire de cours. Dans ce cas, le remboursement des sommes perçus, calculé au prorata temporis, la libèrera de tout engagement.
- **Important** :
 - L'association décline toute responsabilité en cas de fermeture des équipements sportifs de la Ville de Paris où se déroulent les cours.
 - Les adhérents sont répartis dans les cours en fonction de leur âge et/ou de leur niveau. Les horaires choisis à l'inscription pourront être modifiés par le professeur.